

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1025

25 avril 2008

SOMMAIRE

3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l.	49159	J.Chahine Advisory	49174
ABBI Sàrl	49155	Jesa S.A.	49160
ABF European Holdings & Co SNC	49166	LSREF Lux Japan Investments I S. à r.l. ..	49171
Achelia Luxembourg S.A.	49170	Luxflower SA	49161
Agnes Constructions Succ. S.A.	49160	Lux-Pension	49162
Artemide S. à r.l.	49154	Marsan Holding S.A.	49155
Astaldi Finance S.A.	49167	Morellia S.A.	49166
Azure Hotel Properties S.A.	49158	New Mersey Lux S. à r. l.	49168
Azure Investments S.A.	49157	Notane Invest Sàrl	49162
BPI Global Investment Fund Management Company S.A.	49176	Plafonds-Line S.à r.l.	49161
Cameron 2 S.à r.l.	49184	Poi Holding S.A.	49167
Cixi Investments S.à r.l.	49159	Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l.	49163
Commemorative International S.à r.l. ...	49164	Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l.	49162
D'Ieteren Car Rental S.A.	49191	Redelcover S.A.	49166
Digital Analytics Advisory Company	49174	Rial S.à r.l. et Co	49188
DPR-Consult	49165	Rial Station Huldange S.à r.l.	49188
Energon S.A.	49155	Rom8 S.A.	49167
Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l.	49159	SIEMO Société Immobilière Européenne de Mondorf S.A.	49163
Entwicklung-Technologie und Finanz A.G.	49194	Steel Home II S.A.	49196
Etesian Investments S.à r.l.	49156	Synergy Group Luxembourg Holding S.A.	49160
Eurobeton S.A.	49164	Tex Par S.A.	49163
Fincopper S.A.	49200	Tiger Holding Four S.à r.l.	49171
Finspace S.A.	49164	Tiger Holding Four S.à r.l.	49161
Flavio Luxembourg	49193	TS Holdings (Access Tower) S.à r.l.	49157
GSHL Bulgaria	49156	TS Kemble S.à r.l.	49154
Hofmann M.M. S.A.	49165	Varna City Investments S.à r.l.	49156
Hofmann M.M. S.A.	49177	Venezia Investissements S.A.	49200
Intrawest Luxembourg S.à r.l.	49163	Yuma Europe S.A.	49164
Isolani s.à r.l.	49158		

Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.857.050,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 108.756.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 mars 2008

Résolutions

Les mandats de commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008:

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTEMIDE S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Un gérant

Référence de publication: 2008043706/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 122.192.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société:

- Monsieur James Arthur Rosenthal, né le 12 mai 1953 à New-York (USA), résidant au 1148, 5^e avenue, NY 10128 New-York, USA.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, nommée Gérante de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Right, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008046093/4170/34.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

ABBI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 115.460.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046033/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03863. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Energon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.110.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 13 mars 2008 que:
- Mme Annie SWETENHAM, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008046002/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Marsan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.761.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration
en date du 3 mars 2008*

1) Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2) Madame Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3) Madame Christine SCHWEITZER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5) Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MARSAN HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008045990/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

GSHL Bulgaria, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.590.

Avec effet au 27 février 2008, les sociétés MONTEREY SERVICES S.A. et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur A, et la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur B.

Luxembourg, le 19 mars 2008.
Pour avis sincère et conforme
Pour GSHL Bulgaria S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008045989/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Etesian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.477.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 décembre 2007

1) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2) Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 13/03/2008.
Pour avis sincère et conforme
Pour Etesian Investments S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008045991/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Varna City Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 108.029.

Suite au contrat de cession de parts sociales intervenu le 17 décembre 2007 entre l'associé unique Sigma Capital International Management Ltd. et l'acquéreur Delta Capital International Ltd. avec siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands l'associé unique de la société Varna City Investments Sarl est:

Delta Capital International Ltd. détenant 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Londres, le 17 décembre 2007.

Delta Capital Internatioanal Ltd.
Gérant
Signature

Référence de publication: 2008046097/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

TS Holdings (Access Tower) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.347.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société:

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 66 Redcliffe Road SW10 9MQ Londres (Royaume-Uni).

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées Gérant de Catégorie A ou B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Barbara Ursula Wattenbach, née le 18 juin 1965 à South Euclid (Ohio, Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Flat 2, 2nd Floor, 21 Summer Place, SW7 3EG Londres (Royaume-Uni), nommée Gérante de Catégorie A.

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, nommée Gérante de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Right, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Barbara Ursula Wattenbach, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008046091/4170/37.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Azure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 129.870.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 27 février 2008 que:

- Le nombre des administrateurs de la société a été augmenté de trois à quatre;
- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction d'administrateur avec effet immédiat; son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008046000/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Azure Hotel Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 129.869.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 27 février 2008 que:

- Le nombre des administrateurs de la société a été augmenté de trois à quatre;
- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction d'administrateur avec effet immédiat; son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008045999/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Isolani s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 5, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 67.270.

L'an 2008, le 13 février, à Huncherange,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée ISOLANI Sàrl., établie et ayant son siège social à L-3341 Huncherange, 5, rue de Noertzange, inscrite au registre de commerce, section B 67 270.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dionigi ISOLANI.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Magalie HILCHER.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lex THIELEN.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre de jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Démission de M. Dionigi ISOLANI comme gérant administratif
2. Quitus à accorder à M. Dionigi ISOLANI
3. Nomination de M. Domenico LOCONTE comme gérant administratif

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^e résolution

L'assemblée accepte la démission de M. Dionigi ISOLANI comme gérant administratif avec effet à la date d'aujourd'hui.

2^e résolution

3^e résolution

L'assemblée nomme, avec effet à la date d'aujourd'hui, comme nouveau gérant administratif M. Domenico LOCONTE, cuisinier, né le 29 mai 1973 à Luxembourg, de nationalité italienne, domicilié à L-1477 Luxembourg, 29, rue des Etats-Unis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008046100/8658/37.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03591. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.150,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.639.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de rectifier le pouvoir de signature des gérants suivants et de suivre le régime de signature statutaire:

- DE CILLIA Xavier
- COOKE Valerie

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Valerie Cooke.

Référence de publication: 2008046095/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.124.

A la suite de la cession en date du 26 février 2008 des 125 parts sociales détenues par la société INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., celles-ci sont dorénavant toutes détenues comme suit:

- 125 parts sociales par la société à responsabilité limitée INVENERGY WIND EUROPE V S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 121144, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour ENERTRAG INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008045992/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Cixi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.492.

A la suite de la cession en date du 5 décembre 2007 des 250 parts sociales détenues par la société ECOREAL S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues par Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour CIXI INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008045986/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Synergy Group Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.981.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 14 janvier 2008

Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21/03/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008045979/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Jesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.209.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 3 mars 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JESA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.

Signatures

Référence de publication: 2008045978/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Agnes Constructions Succ. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 126, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 128.383.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 21 mars 2008 à 09.30 heures

Le mandat du commissaire aux comptes la Fiduciaire Ensch, Wallers et Associés S.A. est remplacé par la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 38.937, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'administrateur unique

Référence de publication: 2008046107/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2008, réf. DSO-CO00312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080049984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Plafonds-Line S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.540.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51279 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008046120/211/11.

(080050113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.431.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51164 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008046117/211/11.

(080050223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Luxflower SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 93.798.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 12. Juni 2007 in Wemperhardt

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Rücktritt des delegierten Verwalters und des Aufsichtskommissars anzunehmen:

Frau Julie DE VUYST legt ihr Mandat als delegiertes Verwaltungsratsmitglied am heutigen Tage ab.

Herr Yves WALLERS legt sein Mandat als Aufsichtskommissar am heutigen Tage ab.

Die Versammlung verlängert einstimmig folgende Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird:

1) Herr William DE VUYST, Blumenhändler, geboren am 22. Juli 1955 in Aalst, wohnhaft in B-4770 AMEL, Born - St.Vither Strasse, 101 A,

2) Frau Lydia DEN TANDT, Blumenhändlerin, geboren am 31. Januar 1957 in St. Vith, wohnhaft in B-4770 AMEL, Born - St.Vither Strasse, 101 A,

3) Fräulein Julie DE VUYST, Privatangestellte, geboren am 30. August 1980 in St. Vith, wohnhaft in B-4780 SANKT VITH - Mühlenbachstrasse, 18.

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 9 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Herrn William DE VUYST zu übertragen. Er wird als Delegierter des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch seine alleinige Unterschrift verpflichten. Das Mandat des neuen Delegierten ist für eine unbegrenzte Dauer festgesetzt.

Der Aufsichtskommissar Yves WALLERS wird ersetzt durch die Firma EWA REVISION S.A., mit Sitz in L-9053 ET-TELBRÜCK, avenue J.F. Kennedy, 45. Das Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Für gleichlautende Abschrift
W. DE VUYST
Delegierter Verwalter

Référence de publication: 2008046105/832/32.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2008, réf. DSO-CO00311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080049971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Notane Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.673.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51223 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008046121/211/11.

(080050085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.485.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51128 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008046123/211/11.

(080050056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 13 juillet 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2006, Vol.154S, Fol.59, Case 2 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration
2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2007:

- Monsieur Jean-Claude Finck, président
- Monsieur Michel Birel, vice-président
- Monsieur Gilbert Ernst, administrateur
- Monsieur Jean Habay, administrateur
- Monsieur Pit Hentgen, administrateur
- Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur,
- Monsieur Jacques Mangen, administrateur,
- Monsieur Nicolas Rollinger, administrateur
- Monsieur Guy Rommes, administrateur
- Monsieur Guy Rosseljong, administrateur
- Monsieur Paul Waringo, administrateur

3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises

4. Nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.*Pour la société*

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008045997/211/32.

(080049924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 133.991.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51126 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008046124/211/11.

(080049894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Intrawest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 63.994.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51190 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008046125/211/11.

(080049945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

SIEMO Société Immobilière Européenne de Mondorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 95.452.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, Monsieur Edouard Georges et de Monsieur Ahmed Mechachti, Administrateurs de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, Commissaire aux comptes de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour avis conforme et sincère, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

SIEMO, Société Immobilière Européenne de Mondorf S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008046217/5710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Tex Par S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Cote d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 107.248.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046149/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00574. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Eurobeton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 53.950.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51215 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008046141/211/11.

(080049919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Commemorative International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 105.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2008046142/213/11.

(080050033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Yuma Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 125.051.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50945 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008046143/211/11.

(080050049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Finspace S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.251.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 20 février 2008 par voie de conférence téléphonique, a élu en son sein Monsieur Michele CLERICI, né à San Nazzaro (Italie) le 18 décembre 1968, domicilié à CH-6863 Besacio, Via Cabella, comme président du Conseil d'administration avec effet immédiat.

Monsieur Clerici sera partant administrateur de la catégorie «B» et président du Conseil d'administration. La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie «A» et d'un administrateur de la catégorie «B».

Luxembourg, 20 février 2008.

Pour extrait conforme

FINSPACE S.A.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008046236/693/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Hofmann M.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 111.930.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49823 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008046140/211/11.

(080049883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

DPR-Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 127.255.

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Eric DE PRINCE, délégué commercial, né à Uccle (Belgique), le 19 avril 1963, demeurant à B-6767 Rouvroy, rue du 8 Septembre, Dampicourt, 74,
détenteur de cent (100) parts sociales.

2.- Monsieur Miran Michael RECHTER, employé privé, né à Ixelles (Belgique), le 26 juillet 1968, demeurant à B-1150 Bruxelles, 11, avenue A. Madoux,
détenteur de cent (100) parts sociales.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WOHL, expert-comptable, demeurant à Nieder Korn, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 2 mars 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "DPR-Consult" (numéro d'identité: 2007 24 17 764), avec siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.255, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1213 du 20 juin 2007,

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

Les associés décident d'insérer à l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, un sixième alinéa ayant la teneur suivante:
"La société a également pour objet le conseil en recrutement."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WOHL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mars 2008, Relation: CAP/2008/717. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mars 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008046185/236/43.

(080050515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

ABF European Holdings & Co SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notar

Référence de publication: 2008046139/7851/11.

(080049870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Morellia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.209.

Le bilan au 31/12/05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008046586/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Redelcover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 36.055.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social,
74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, le mercredi 5 mars 2008*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude Coppieters't Wallant en tant qu'Administrateur délégué avec effet au 1^{er} janvier 2008.

- L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur délégué de Monsieur Michel Eeckhout, demeurant au 44, rue de la Faucille, Wezembeek-Oppem, Belgique, coopté par le Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} janvier 2008 en remplacement du mandat de Monsieur Jean-Claude Coppieters't Wallant démissionnaire.

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs comme suit:

* Pierre-Olivier Beckers

* Michel Eeckhout

* Christiane Steegmans

* Marc Hubrecht

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

- L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045796/4685/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 109.701.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2008, les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Pour: POL HOLDING S.A., société anonyme
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2008045780/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Rom8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 124.778.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2008, les mandats des administrateurs MM. Jean BODONI, Gabor KACSOH et Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Pour: ROM8 S.A., société anonyme
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2008045787/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Astaldi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.766.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 17 mars 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Carlo Santoiemma né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 17 mars 2008.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 17 mars 2008, Monsieur Seiji Amino, employé privé, né le 1^{er} juin 1963 à Kobe au Japon, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri.

Pour Astaldi Finance S.A.
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008045757/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

New Mersey Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.637.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) The Governor and Company of the Bank of Ireland, a company incorporated and existing under the laws of Ireland with its registered office at Lower Baggot Street, Dublin 2, Ireland, and with registration number C1,

here represented by Mr Clément LABI, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 30 January 2008.

2) European Retail Portfolio (New Mersey) Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.065,

here represented by Mr Clément LABI, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 January 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "New Mersey Lux S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number RCS B 123.637, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405, on 20 March 2007. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2327, on 17 October 2007.

Such appearing parties representing the whole corporate capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the subscribed corporate capital of the Company by an amount of nine thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 9,520.-) in order to bring it from its current amount of two hundred and ninety-six thousand pounds sterling (GBP 296,000.-) to three hundred and five thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 305,520.-) by the issue of four hundred and seventy-six (476) shares of a par value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each.

Such capital increase is to be entirely subscribed by the Governor and Company of the Bank of Ireland, prenamed, in exchange for a contribution in cash. The total contribution of nine thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 9,520.-) is to be entirely allocated to the share capital. There will be no issue premium.

2. Decision to amend Article 5 of the articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company decide to increase the subscribed corporate capital of the Company by an amount of nine thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 9,520.-) in order to bring it from its current amount of two hundred and ninety-six thousand pounds sterling (GBP 296,000.-) to three hundred and five thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 305,520.-) by the issue of four hundred and seventy-six (476) shares of a par value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each.

Such capital increase has been entirely subscribed by The Governor and Company of the Bank of Ireland, prenamed, in exchange for a contribution in cash. The total contribution of nine thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 9,520.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The other shareholder waives his preferential subscription rights.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary, who expressly states that the amount of nine thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 9,520.-) is at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the Company is fixed at three hundred and five thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 305,520.-) divided into fifteen thousand two hundred and seventy-six (15,276) corporate units with a nominal value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand seven hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) The Governor and Company of the Bank of Ireland, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande, enregistrée sous le numéro C1,

ici représentée par Monsieur Clément LABI, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 30 janvier 2008,

2) European Retail Portfolio (New Mersey) Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.065,

ici représentée par Monsieur Clément LABI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de «New Mersey Lux S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.637, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405, daté du 20 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2327, daté du 17 octobre 2007.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 9,520.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-seize mille livres sterling (GBP 296,000.-) à trois cent cinq mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 305,520.-) par l'émission de quatre cent soixante-seize (476) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20.-) chacune.

Cette augmentation de capital doit être entièrement souscrite par The Governor and Company of the Bank of Ireland, prénommé, en échange d'un apport en numéraire. La valeur totale de l'apport d'un montant de neuf mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 9,520.-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 9,520.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-seize mille livres sterling (GBP 296,000.-) à trois cent cinq mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 305,520.-) par l'émission de quatre cent soixante-seize (476) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20.-) chacune.

Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par The Governor and Company of the Bank of Ireland, prénommé, en échange d'un apport en numéraire. La valeur totale de l'apport d'un montant de neuf mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 9,520.-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

L'autre associé renonce à son droit de souscription préférentiel.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné, qui constate expressément que le montant de neuf mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 9.520,-) se trouve à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinq mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 305,520.-) représenté par quinze mille deux cent soixante-seize (15.276) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LABI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 février 2008, Relation: EAC/2008/1922. — Reçu soixante-quatre Euros neuf Cents (12.817,41.- à 0,5% = 64,09.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 01 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008045474/239/140.

(080049806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Achelia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.057.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 février 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jozef VREYS, Administrateur et Jean QUINTUS, Administrateur et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2007.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur:

M. Joseph WINANDY,

92, rue de l'Horizon, Plateau St-Hubert, L-5960 ITZIG

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008042933/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

LSREF Lux Japan Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.050.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008045278/5770/12.

(080049010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

In the year two thousand eight, on the tenth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended by deed enacted on November 16, 2007, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125.431.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of redeemable shares being class N redeemable shares.
2. Conversion of 5,718 (five thousand seven hundred eighteen) class K redeemable shares into 4,203 (four thousand two hundred three) additional class J redeemable shares, 75 (seventy-five) additional class L redeemable shares and 1,440 (one thousand four hundred forty) new class N redeemable shares.
3. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create a new class of redeemable shares being class N redeemable shares.

Second resolution

The meeting decides to convert 5,718 (five thousand seven hundred eighteen) class K redeemable shares into 4,203 (four thousand two hundred three) additional class J redeemable shares, 75 (seventy-five) additional class L redeemable shares and 1,440 (one thousand four hundred forty) new class N redeemable shares as follows:

	Shares	USD
Class K shares		
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	14 025	490 875
Total	14 025	490 875
Class J shares		
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	4 203	147 105
Total	4 203	147 105
Class L shares		
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	75	2 625
Total	75	2 625

Class N shares		
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	1 440	50 400
Total	1 440	50 400

Third resolution

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

"8.1. The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 5,075,945.- USD (five millions seventy-five thousand nine hundred forty-five United States Dollars) represented by 20 693 (twenty thousand six hundred ninety-three) redeemable shares of class A, 1 597 (one thousand five hundred ninety-seven) redeemable shares of class B, 1 528 (one thousand five hundred twenty-eight) redeemable shares of class C, 1 888 (one thousand eight hundred eighty-eight) redeemable shares of class D, 39,116 (thirty-nine thousand one hundred sixteen) redeemable shares of class E, 1 771 (one thousand seven hundred seventy-one) redeemable shares of class F, 3,746 (three thousand seven hundred forty-six) redeemable shares of class G, 1,539 (one thousand five hundred thirty-nine) redeemable shares of class H, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty-nine) redeemable shares of class I, 8,112 (eight thousand one hundred twelve) redeemable shares of class J, 14,025 (fourteen thousand twenty-five) redeemable shares of class K, 7,455 (seven thousand four hundred fifty-five) redeemable shares of class L, 30,848 (thirty thousand eight hundred forty-eight) redeemable shares of class M, and 1,440 (one thousand four hundred forty) redeemable shares of class N of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, les statuts ont été modifiés le 16 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125.431.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Création d'une nouvelle classe de parts sociales rachetables étant la classe N de parts sociales rachetables.
- 2.- Conversion de 5.718 (cinq mille sept cent dix-huit) parts sociales rachetables de classe K en 4,203 (quatre mille deux cent trois) parts sociales rachetables de classe J, 75 (soixante-quinze) parts sociales rachetables de classe L et 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales rachetables de classe N.
- 3.- Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales rachetables étant la classe N de parts sociales rachetables.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir 5.718 (cinq mille sept cent dix-huit) parts sociales rachetables de classe K en 4,203 (quatre mille deux cent trois) parts sociales rachetables supplémentaires de classe J, 75 (soixante-quinze) parts sociales rachetables supplémentaires de classe L et 1.440 (mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales rachetables de classe N comme suit:

	Parts sociales	USD
Parts sociales de classe K		
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	14 025	490 875
Total	14 025	490 875
Parts sociales de classe J		
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	4 203	147 105
Total	4 203	147 105
Parts sociales de classe L		
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	75	2 625
Total	75	2 625
Parts sociales de classe N		
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	1 440	50 400
Total	1 440	50 400

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

«8.1. Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 5.075.945.- USD (cinq millions soixante-quinze mille neuf cent quarante-cinq Dollars US), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.528 (mille cinq cent vingt-huit) parts sociales rachetables de classe C, 1.888 (mille huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales rachetables de classe D, 39.116 (trente-neuf mille cent seize) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 3.746 (trois mille sept cent quarante-six) parts sociales rachetables de classe G, 1.539 (mille cinq cent trente-neuf) parts sociales rachetables de classe H, 11.269 (onze mille deux cent soixante-neuf) parts sociales rachetables de classe I, 8.112 (huit mille cent douze) parts sociales rachetables de classe J, 14.025 (quatorze mille vingt-cinq) parts sociales rachetables de classe K, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales rachetables de classe L, 30.848 (trente mille huit cent quarante-huit) parts sociales rachetables de classe M, et 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales rachetables de classe N ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. Relation: LAC/2008/10482. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008045494/211/150.

(080050219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

**J.Chahine Advisory, Société Anonyme Holding,
(anc. Digital Analytics Advisory Company).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.920.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "DIGITAL ANALYTICS ADVISORY COMPANY", a "société anonyme holding", having its registered office at 41, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, which was incorporated by a notarial deed on 18 May 2004, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 732 on 15 July 2004, and which is entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under number 100.920 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr François GARCIN, General Manager, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Henryka HERRMANN, accountant, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Jean-Baptiste FARGEAU, portfolio manager, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1) To change the name of the Company into "J. Chahine Advisory".
- 2) To amend Article ONE (1) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect such change of name.
- 3) To resolve that all the existing shares in issue and all the new shares to be issued in the future shall be bearer shares or registered shares at the option of the shareholder and to amend consequently Article FIVE (5) of the Company's Articles of Incorporation.
- 4) To amend Article FIFTEEN (15) of the Company's Articles of Incorporation by deleting the words "..... with the exception of the first accounting year.....shall terminate on the last day of September 2004."

II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from said attendance-list that all ten thousand (10'000) shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.

IV.- The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this meeting.

The Extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders RESOLVED to change the Company's name from "DIGITAL ANALYTICS ADVISORY COMPANY" into "J.Chahine Advisory".

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's Corporate name, the Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to amend Article ONE (1) of the Company's Articles of Incorporation, such as follows:

" **Art. 1.** There exists hereafter a company (the "Company") in the form of a "société anonyme" under the name of "J.Chahine Advisory" (hereinafter the "Corporation")."

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolved that all the shares in issue and all the new shares to be issued in the future shall be bearer shares or registered shares at the option of the shareholder and to amend consequently Article FIVE (5) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 5. "The corporate capital of the Corporation is set at SEVENTY-FIVE THOUSAND EUROS (75'000.- EUR) represented by ten thousand (10'000) shares with a par value of SEVEN EUROS and FIFTY CENTS (7,50 EUR) per share. The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders RESOLVED to amend Article FIFTEEN (15) of the Company's Articles of Incorporation by deleting the words "..... with the exception of the first accounting year.....shall terminate on the last day of September 2004."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the Meeting and these minutes were signed by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «DIGITAL ANALYTICS ADVISORY COMPANY», ayant son siège social au 43, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée par acte notarié du 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 732 du 15 juillet 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 100.920 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur François GARCIN, Directeur Général, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Henryka HERRMANN, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Baptiste FARGEAU, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Modification de la dénomination sociale en «J.Chahine Advisory».
- 2) Modification de l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, afin de refléter ce changement de nom.
- 3) Décision que toutes les actions en circulation et toutes les actions qui seront émises par la Société par la suite seront désormais des actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire et modification en conséquence de l'article CINQ (5) des statuts de la Société.
- 4) Modification de l'article QUINZE (15) des statuts de la Société par la suppression des mots «..... à l'exception de la première année sociale qui se terminera le dernier jour de septembre 2004.»

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que les dix mille (10'000) actions, représentant la totalité du capital de la Société sont représentés à l'Assemblée.

IV.- L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour dont tous les actionnaires présents ou représentés ont été informés en bonne et due forme avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour, adopte ensuite chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de «DIGITAL ANALYTICS ADVISORY HOLDING» en celle de «J.Chahine Advisory».

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de nom, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société (la «Société») sous forme de société anonyme et sous la dénomination de «J.Chahine Advisory», (ci-après la «Société»).»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide que toutes les actions en circulation et toutes les actions qui seront émises par la Société par la suite seront désormais des actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire et décide en conséquence de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75'000.- EUR) représenté par dix mille (10'000) actions d'une valeur nominale de SEPT EUROS et CINQUANTE CENTS (7,50 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article QUINZE (15) des statuts de la Société par la suppression des mots «..... à l'exception de la première année sociale qui se terminera le dernier jour de septembre 2004.»

Aucun autre point ne figurant pas à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant à prendre la parole, le président a clôturé l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GARCIN, H. HERRMANN, J.B. FARGEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 janvier 2008, Relation: EAC/2008/686. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008045495/239/140.

(080049759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

BPI Global Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.684.

Faisant suite à l'assemblée générale du 19 mars 2008, sont renommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Manuel Maria Pimentel de Sousa e Meneses, Av. Casal Ribeiro, 59-9 P-1269-67 Lisboa (Portugal)

José Manuel Chaves da Veiga Sarmiento, Rua Braamcamp, 11-5, P-1269-67 Lisboa (Portugal)

Fernando Maria Costa Duarte Ulrich, Largo Jean Monnet, 1 P-1269-67 Lisboa (Portugal)

Antonio Rui de Faria Lélis, Rua Tenente Valadim, 284 P, Porto (Portugal)

João António Braga da Silva Pratas, 11, Rua Braamcamp 1249-050 Lisboa (Portugal)

António Luis Traça Borges de Assunção, 11, Rua Braamcamp 1249-050 Lisboa (Portugal)

Est renommée réviseurs d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Deloitte S.A., rue de Neudorf, 560, L-2220 Luxembourg

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2008045403/1229/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Hofmann M.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.930.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Hofmann M.M. S.A. (the "Company"), a public limited liability company ("société anonyme"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, Maître Joseph Elvinger, on 6 October 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.930 and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, number 1310 page 62859 dated 1 December 2005. The Articles were lastly amended pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on November 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, number 1193 page 57252 dated June 20, 2006.

The meeting is presided by Flora Gibert, residing in Luxembourg,

The President appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, and the proxies of the represented shareholders are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that the nine million seven hundred fifty thousand (9,750,000) shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders (the "Existing Shareholders") declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company with an amount of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve million one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 12,187,500.-) to twelve million two hundred fifty thousand Euro (EUR 12,250,000.-), by contribution in cash, by creating and issuing fifty thousand (50,000) new shares (the "New Shares"), having the same rights as the existing shares, with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

2. Cancellation and waiver by the Existing Shareholders of their preferential subscription right and subscription of the New Shares by UBConinvest A.G., a corporation incorporated under the laws of Switzerland with business address at Acherrainstraße 9, CH-6390 Engelberg, Switzerland, and payment by contribution in cash of the fifty thousand (50,000) New Shares of one Euro twenty-five cents (EUR 1,25) each;

3. Cancellation and restatement of the current un-issued but authorized capital of the Company for an amount of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) divided into two hundred thousand (200,000) new shares, without reserving for the Existing Shareholders a preferential subscription right to subscribe to the new shares under issuance;

4. Declaration by the Existing Shareholders that they have received and accepted the special report of the board of directors of the Company (the "Board of Directors") issued in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") to waive and, to the extent appropriate, cancel their preferential subscription rights in relation to the above-mentioned share capital increase and cancellation and restatement of the current un-issued but authorized capital of the Company;

5. Addition of a new paragraph in article 5 of the Articles in order to restrict, for a ten (10) years period starting from the date of the holding of the extraordinary shareholders general meeting of the Company approving the above-mentioned share capital increase, any transfer, encumbrance or other disposal of shares in the Company to the prior written consent of the Board of Directors;

6. Amendment of article 5 of the Articles of the Company in order to reflect the above;

7. Appointment of Professor Dr. rer. Nat. Dr. med. Dr. h.c. Uwe Bicker, an individual with residential address at Jahnstraße 5, D-64625 Bensheim, Germany, as new director of the Board of Directors with effect as from the date of these resolutions and up to the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements of the Company as at December 31, 2008;

8. Amendment of articles 6, 8 and 11 of the Articles of the Company;

9. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the issued share capital of the Company with an amount of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve million one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 12,187,500.-) to twelve million two hundred fifty thousand Euro (EUR 12,250,000.-), by contribution in cash, by creating and issuing fifty thousand (50,000) New Shares, having the same rights as the existing shares, with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1,25.-) each, to be paid up by contribution in cash.

Subscription and Payment

Thereupon intervenes UBConinvest A.G., prenamed, duly represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 7, 2007, declares to subscribe to the fifty thousand (50,000) New Shares, with nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1,25.-) each, and to fully pay up such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-).

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a result of the above resolutions, UBConinvest A.G., prenamed, is now entitled to vote and therefore joins in the general meeting of shareholders in order to take the following resolutions with the Existing Shareholders.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to cancel and restate the current authorized capital of twelve million five hundred thousand Euro (EUR 12,500,000.-) and create a new un-issued but authorized capital of the Company of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) divided into two hundred thousand (200,000) new shares being the amount by which the Board of Directors is able to increase the issued share capital of the Company.

The general meeting of shareholders decides to authorize the Board of Directors to (i) cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares created pursuant to the authorized capital provisions and (ii) to issue new shares under the authorized capital without convening any extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.

Declaration

The Existing Shareholders declare that they have received and accepted a report issued by the Board of Directors of the Company (as required by article 32-3 (5) of the 1915 Law), and that they waive and, to the extent appropriate, cancel their preferential subscription rights in relation to the subscription of the fifty thousand (50,000) New Shares, having the same rights as the existing shares, with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1,25.-) each and the cancellation and restatement the current authorized capital.

The general shareholders meeting acknowledges that the Existing Shareholders have waived their preferential subscription rights in relation to the issue of the fifty thousand (50,000) New Shares, having the same rights as the existing shares, with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1,25.-) each and the cancellation and restatement the current authorized capital.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to add a new paragraph in article 5 of the Articles in order to restrict, for a ten (10) years period starting from the date hereof, November 29, 2007, any transfer, encumbrance or other disposal of shares in the Company to the prior written consent of the Board of Directors.

Fourth resolution

Further to the above, the general meeting of shareholders decides to amend article 5 of the Articles, which shall read as follows:

" Art. 5.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve million two hundred fifty thousand Euro (EUR 12,250,000.-), represented by nine million eight hundred thousand (9,800,000) shares with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25.-) each, carrying one voting right.

5.2 All the shares are in bearer or nominative form at the request of the Shareholders and subject to legal requirements.

5.3 The total un-issued but authorized capital of the Company is fixed at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) being the amount by which the Board of Directors is able to increase the issued share capital.

5.4 The authorized and the issued capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

5.5 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 5.6, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares, it being understood that:

5.5.1 The authorization will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting of Shareholders dated November 29, 2007, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amending the Articles;

5.5.2 The Board of Directors may cancel the existing Shareholders' preferential right to subscribe for the new shares created pursuant to this Article 5;

5.5.3 The Board of Directors is specially authorized to issue such new shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new shares.

5.6 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase. The Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital.

5.7 The increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitation of the authorized share capital may be subscribed for, and shares may be issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

5.8 Subject to the powers granted to the Board of Directors pursuant to the authorized share capital clause contained in this Article 5, shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the General Meeting of Shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued shares exceeds the nominal value of those shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company.

5.9 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

5.10 Except as provided for by mandatory provisions of Law, any transfer, encumbrance or other disposal of shares (between Shareholders or to non-shareholders) shall, for a ten (10) years period starting as from November 29, 2007, be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if the Board of Directors of the Company has expressly authorized such transfer, encumbrance or disposal of shares by written resolution. Such authorization of the Board of Directors cannot be unreasonably withheld."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to appoint Professor Dr. rer. Nat. Dr. med. Dr. h.c. Uwe Bicker, pre-named, as new director of the Board of directors of the Company with effect as from the date of these resolutions and up to the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements of the Company as at December 31, 2008.

The general meeting of shareholders resolves that Professor Dr. rer. Nat. Dr. med. Dr. h.c. Uwe Bicker, pre-named, is not entitled to receive any tantième from the Company in connection with his mandate as director and/or chairman of the Board of Directors of the Company.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend articles 6, 8 and 11 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members.

The Board of Directors convenes as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time the Chairman or two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The meetings of the Board of Directors will be validly held provided that the majority of directors be present.

The resolutions of the Board of Directors shall be adopted by the majority of directors present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The Company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party (other than an action by or in the right of the Company) by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 11. Any shareholder will be entitled to vote in person or may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said proxy holders of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hofmann M.M. S.A. (la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné Maître Joseph Elvinger, le 6 octobre 2005, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.930 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1310 page 62859 en date du 1^{er} décembre 2005. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, sus-mentionné, le 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1193 page 57252 en date du 20 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, employée privée, de résidence à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutateur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. Les actionnaires présents ou représentés, et les mandataires des actionnaires représentés à l'assemblée apparaissent sur la liste de présence. Cette liste de présence et ces procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de cette liste de présence que les neuf millions sept cent cinquante mille (9.750.000) actions représentant l'entier capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires (les "Actionnaires Existants") déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la séance et renoncent à toutes les formalités de convocation. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 62.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 12.187.500,-) à douze millions deux cent cinquante mille Euro (EUR 12.250.000,-), par un apport en numéraire, par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) Actions Nouvelles (les "Actions Nouvelles"), ayant les mêmes droits que les actions existantes, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

2. Annulation et renonciation par les Actionnaires Existants à leur droit de souscription préférentielle et souscription des Actions Nouvelles par UBConinvest A.G., une société de droit suisse, ayant son adresse commerciale à Acherrainstraße 9, CH-6390 Engelberg, Suisse, et paiement par un apport en numéraire de cinquante mille (50.000) Actions Nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

3. Annulation et modification de capital social actuel non émis mais autorisé de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille Euro (EUR 250.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) nouvelles actions, sans réserver aux Actionnaires Existants un droit de souscription préférentielle afin de souscrire aux nouvelles actions en émission;

4. Déclaration par les Actionnaires Existants qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") émis conformément à l'Article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée (la "Loi de 1915") afin de renoncer et, pourvu que cela soit nécessaire, annuler leurs droits de souscription préférentielle en rapport avec l'augmentation de capital sus-mentionnée, et l'annulation et modification capital social actuel non émis mais autorisé de la Société;

5. Introduction d'un nouveau paragraphe à l'article 5 des Statuts afin de restreindre, pour une période de dix (10) ans à compter de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la Société approuvant l'augmentation de capital sus-mentionnée, tout transfert, sûreté ou autre disposition sur les actions de la Société sans le consentement écrit préalable du Conseil d'Administration;

6. Amendement de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter ce qui précède;

7. Nomination du Professeur Dr. Rer. Nat. Dr. Med. Dr.h.c. Uwe Bicker, une personne ayant son domicile à Jahnstraße 5, D-64625 Bensheim, Allemagne, en tant que nouveau président du Conseil d'Administration avec effet à la date des présentes résolutions et jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires approuvant les comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2008;

8. Modification des articles 6, 8 et 11 des Statuts de la Statuts;

9. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises de façon unanime:

Premier résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 62.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 12.187.500,-) à douze millions deux cent cinquante mille Euro (EUR 12.250.000,-), par un apport en numéraire, par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) Actions Nouvelles, ayant les mêmes droits que les actions existantes, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, payé par un apport en numéraire.

Souscription et Paiement

Ci-après intervient UBConinvest A.G., précité, dûment représenté par Flora Gibert résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 novembre 2007, déclare souscrire aux cinquante mille (50.000) Actions Nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et de payer intégralement ces Actions Nouvelles par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 62.500,-).

La preuve de l'existence de l'apport a été produite par-devant le notaire sus-mentionné qui reconnaît expressément en avoir pris connaissance.

Il résulte des résolutions précédentes que UBConinvest A.G., précitée, est désormais autorisée à voter et, par suite, rejoint l'assemblée générale des actionnaires afin de prendre les résolutions suivantes avec les Actionnaires Existants.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'annuler et de modifier le capital social autorisé actuel d'un montant de douze millions cinq cent mille Euro (EUR 12.500.000,-) et de créer un nouveau capital social non émis mais autorisé de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille Euro (EUR 250.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) nouvelles actions, étant le montant par lequel le Conseil d'Administration est en mesure de procéder à l'augmentation du capital social émis de la Société.

Déclaration

Les Actionnaires Existants déclarent avoir reçu et accepté un rapport émis par le Conseil d'Administration de la Société (tel que prévu par l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915), et avoir renoncé et, pourvu que cela soit nécessaire, annulé leurs droits préférentiels en rapport avec la souscription des cinquante mille (50.000) Actions Nouvelles, ayant les mêmes

droits que les actions existantes, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et l'annulation et la modification du capital social autorisé actuel.

L'assemblée générale des actionnaires reconnaît que les Actionnaires Existants ont renoncé à leurs droits de souscription préférentielle en rapport avec l'émission des cinquante mille (50.000) Actions Nouvelles, ayant les mêmes droits que les actions existantes, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et l'annulation et la modification du capital social autorisé actuel.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'introduire un nouveau paragraphe à l'article 5 des Statuts afin de restreindre pour une période de dix (10) ans à compter des présentes, le 29 novembre 2007, tout transfert, gage ou autre disposition sur les actions de la Société sans le consentement écrit préalable du Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 5.

5.1 Le capital social est fixé à douze millions deux cent cinquante mille Euro (EUR 12.250.000,-), représenté par neuf millions huit cent mille (9.800.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, disposant d'un droit de vote.

5.2 Les actions seront nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires mais conformément aux exigences de la loi.

5.3 Le capital social non émis mais autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Euro (EUR 250.000,-) étant le montant par lequel le Conseil d'Administration est en mesure de procéder à l'augmentation du capital social émis de la Société.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues par les Statuts.

5.5 Dans les limites du capital social autorisé tel que stipulé sous l'Article 5.6, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément avec les termes et conditions stipulées ci-après par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

5.5.1 L'autorisation expirera cinq ans après la date de publication du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires datée du 29 novembre 2007, mais, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues par les Statuts;

5.5.2 Le Conseil d'Administration peut annuler les droits préférentiels des Actionnaires Existants pour la souscription des actions nouvelles créées conformément à cet Article 5;

5.5.3 Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles actions sans réserver aux Actionnaires Existants le droit préférentiel pour souscrire à et acheter les actions nouvelles.

5.6 Le Conseil d'Administration est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires afin de modifier l'Article 5 et enregistré la modification du capital social suite à l'augmentation. Le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication de ces amendements conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi"). Qui plus est, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, afin de déterminer les conditions relatives à toute souscription et recevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie de ces montants alloués au capital social.

5.7 L'augmentation du capital social décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé peut être souscrit pour, et les actions émises avec ou sans prime d'émission, et payées par apport en nature ou en numéraire, ou par l'apport de créances par tout moyen déterminé par le Conseil d'Administration.

5.8 Sous réserve des pouvoirs octroyés au Conseil d'Administration conformément à la clause de l'Article 5 sur le capital social, les actions non encore émises seront émises au prix, dans les conditions et aux instants déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, pourvu que les Actions ne soient pas émises à un prix inférieur à la valeur nominale. Si le prix payé à la Société pour les actions nouvellement émises est supérieur à la valeur nominale de ces actions, l'excédent sera considéré dans les livres de la Société comme la prime d'émission inhérente aux actions.

5.9 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

5.10 Sous réserve des règles impératives de la Loi, tout transfert, sûreté ou autre droit sur les actions (entre les Actionnaires et les non-actionnaires) est, pour une période de dix (10) ans à compter du 29 novembre 2007, soumis, et sera effectif et reconnu par la Société, seulement si le Conseil d'Administration de la Société a, par une résolution écrite, expressément autorisé un tel transfert, sûreté ou autre droit sur les actions. Une telle autorisation du Conseil d'Administration ne peut pas être écartée de façon déraisonnable."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer le Professeur Dr. Rer. Nat. Dr. Med. Dr.h.c. Uwe Bicker, une personne ayant son domicile à Jahnstraße 5, D-64625 Bensheim, Allemagne, en tant que nouveau président du Conseil d'Administration avec effet à la date des présentes résolutions et jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires approuvant les comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale des actionnaires décide que le Professeur Dr. Rer. Nat. Dr. Med. Dr.h.c. Uwe Bicker, précité, n'est pas autorisé à recevoir un quelconque tantième de la Société en rapport avec son mandat d'administrateur et/ou président du Conseil d'Administration de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les articles 6, 8 et 11 des Statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront valablement si la majorité des administrateurs sont présents.

Les résolutions prises lors des réunions du Conseil d'Administration le seront valablement par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant membre du Conseil d'Administration est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du Conseil d'Administration ou par la personne déléguée à cet effet.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et uniquement dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par représentation lors d'une assemblée d'actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou courrier électronique ou tout autre moyen) un mandataire qui actionnaire ou non et est de ce fait autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification, et sont réputés être présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent être en conformité avec les des fonctions techniques garantissant une participation effective à l'assemblée d'où seront transmises les délibérations par suite."

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait à Luxembourg, date en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2007. LAC/2007/38532. — Reçu 1%: six cent vingt-cinq euros (EUR 625).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008045461/211/401.

(080049881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Cameron 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 109.383.

In the year Two Thousand and Eight, on the Twenty Eighth day of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

- Cameron 3 Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.384,

here represented by Ms. Carine Lecoq, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 27 February 2008,

- Hussard 1 Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.787,

here represented by Ms. Petra Mala, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 27 February 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare to be the current shareholders of Cameron 2 Sàrl, a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.383, incorporated by deed of the undersigned notary, on 20 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1192 of 11 November 2005, page 57194 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended pursuant to:

- a deed of undersigned notary on 21 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 208 of 30 January 2006, page 9950;

- a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 29 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 315 of 13 February 2006, page 15087.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- a. Decision to change the composition the board of directors and to create two categories of directors of the Company;
- b. Modification of the Articles 7.1 and 15 of the Company's articles of association;
- c. Decision to change the provision relating to the representation of the Company;
- d. Modification of Article 7.3 of the Company's articles of association;
- e. Acceptance of resignation of Mr. Philip Prescott and Mrs. Delphine Tempé as directors of the Company;
- f. Appointment of Mrs. Emanuela Brero and Mr. Stef Oostvogels as Category A Director;
- g. Appointment of Mrs. Constance Adele Elizabeth Helyar and Mrs. Mireille Annick Fervail as Category B Directors;
- h. Miscellaneous.

The shareholders request the notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously RESOLVE to change the disposition relating to the management of the Company so that the board of directors will be henceforth constituted by four (4) directors.

The shareholders unanimously RESOLVE to create two categories of directors - Category A Director and Category B Director.

Second resolution

As a result of the above resolution, the shareholders unanimously RESOLVE to modify the Articles 7.1 and 15 of the Company's articles of association as follows:

"7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by four directors (gérants), who will constitute a board of directors (conseil de gérance). The directors need not be shareholder(s).

7.1.2 The directors are appointed by the general meeting of shareholders according to the following rules:

A. In case of plurality of shareholders and as long as Cameron 3 Sàrl shall be a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least three nominees; the general shareholders' meeting shall appoint two directors (gérant) from this list (the "Category A Directors");

B. In case of plurality of shareholders and as long as Hussard 1 Sàrl shall be a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least three nominees; the general shareholders' meeting shall appoint two directors (gérant) from this list (the "Category B Directors");

C. In the absence of nominations pursuant to Article 7.1.2 A and/or 7.1.2 B above, the general Shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) in accordance with the general principles as determined by the Law and these Articles.

7.1.3 A director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general meeting of shareholders, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2 A to 7.1.2. C above.

Art. 15. Definition. The following terms used in these Articles have the following meaning:

"Cameron 3 Sàrl" means Cameron 3 Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.384 having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

"Hussard 1 Sàrl" means Hussard 1 Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.787 having its registered office at 14-16 Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg."

Third resolution

The shareholders unanimously RESOLVE to change the disposition relating to the representation of the Company so that the Company will be henceforth bound by the joint signature of any Category A Director and any Category B Director.

Fourth resolution

As a result of the above resolution, the shareholders unanimously RESOLVE to modify the Articles 7.3 of the Company's articles of association as follows:

"7.3 - Representation and Signatory Power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the joint signature of any Category A Director and any Category B Director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

Fifth resolution

The shareholders unanimously ACCEPT the resignation of Mr. Philip Prescott from his mandate as director of the Company, with effect as of 14 December 2007.

The shareholders unanimously ACCEPT the resignation of Mrs. Delphine Tempé from her mandate as director of the Company, with an immediate effect.

Sixth resolution

The shareholders unanimously RESOLVE to appoint as a Category A Director Mrs. Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra, Italy, with professional address at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg with an immediate effect.

The shareholders unanimously RESOLVE to appoint as a Category A Director Mr. Stef Oostvogels, attorney-at-law, born on 21 April 1962 in Brussels, Belgium, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg with an immediate effect.

Seventh resolution

The shareholders unanimously RESOLVE to appoint Mrs. Constance Adele Elizabeth Helyar, born on 3 February 1948 in Guernsey, residing at Utopia, La Passe, St Sampson's, GY2 4TN Guernsey and Mrs. Mireille Annick Fervail, born on 21 August 1953 in Jemappes, Belgium, residing at Rue Simmerschmelz 22, L-8392 Nospelt, Luxembourg as Category B Directors.

The board of directors of the Company is consequently composed of the following members:

- Mr. Stef Oostvogels, Category A Director;
- Mrs. Emanuela Brero, Category A Director;
- Mrs. Constance Adele Elizabeth Helyar, Category B Director; and
- Mrs. Mireille Annick Fervail, Category B Director.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1500.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

- Cameron 3 Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.384,

ici représentée par Mlle Carine Lecoq, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 février 2008.

- Hussard 1 Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.787,

ici représentée par Mlle Petra Mala, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 février 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées " ne varietur " par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée, Cameron 2 Sàrl, ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.383, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 11 novembre 2005 page 57194 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés:

- conformément à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 janvier 2006, sous numéro 208, page 9950;

- conformément à un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 février 2006, sous numéro 315, page 15087.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- a. Décision de modifier la composition du conseil de gérance et de créer deux catégories des gérants de la Société;

- b. Modification des articles 7.1 et 15 des statuts de la Société;
- c. Décision de modifier la disposition relative à la représentation de la Société;
- d. Modification de l'article 7.3 des statuts de la Société;
- e. Acceptation de la démission de Monsieur Philip Prescott et Madame Delphine Tempé en qualité de gérant de la Société;
- f. Nomination de Madame Emanuela Brero et Monsieur Stef Oostvogels en qualité de Gérant de Catégorie A;
- g. Nomination de Madame Constance Adele Elizabeth Helyar et Madame Mireille Annick Fervail en qualité de Gérant de Catégorie B;
- h. Divers.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés DECIDENT à l'unanimité de modifier la disposition relative à la gestion de la Société de sorte que le conseil de gérance sera dorénavant composé de quatre (4) gérants.

Les associés DECIDENT à l'unanimité de créer deux catégories des gérants - Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, les associés DECIDENT à l'unanimité de modifier l'article 7.1 et 15 des statuts de la Société comme suit:

"7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par quatre gérants lesquels constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.1.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés selon les règles suivantes :

A. En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où Cameron 3 Sàrl est associé de la Société, elle sera habilitée à présenter une liste d'au moins trois candidats; l'assemblée générale des associés nommera deux gérants de cette liste (les "Gérants de Catégorie A") ;

B. En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où Hussard 1 Sàrl est associé de la Société, elle sera habilitée à présenter une liste d'au moins trois candidats; l'assemblée générale des associés nommera deux gérants de cette liste (les "Gérants de Catégorie B") ;

C. En l'absence de nomination selon l'article 7.1.2 A et/ou 7.1.2 B ci-dessus, l'assemblée générale des associés pourra librement nommer les gérants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et ces Statuts.

7.1.3 Un gérant peut être révoqué ad nutum avec ou sans cause et remplacé à tout moment par une résolution adoptée par les associés.

7.1.4 En cas d'une révocation ou d'un remplacement du gérant ou quand le gérant démissionne, meurt, prend sa retraite ou en cas de toute autre vacance d'un gérant, son remplaçant sera nommé par l'assemblée générale des associés, en conformité avec les dispositions de l'article 7.1.2 A à l'article 7.1.2 C ci-dessus.

Art. 15. Définition. Les termes suivants utilisés dans ces Statuts ont la signification suivante:

"Cameron 3 Sàrl" signifie Cameron 3 Sàrl, société à responsabilité limitée, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.384 ayant son siège social à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

"Hussard 1 Sàrl" signifie Hussard 1 Sàrl, société à responsabilité limitée, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.787 ayant son siège social à 14-16, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg."

Troisième résolution

Les associés DECIDENT à l'unanimité de changer la disposition relative à la représentation de la Société de sorte que la Société sera dorénavant engagée par la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B.

Quatrième résolution

En conséquence de la précédente résolution, les associés DECIDENT à l'unanimité de modifier l'article 7.3 des statuts de la Société comme suit:

"7.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat."

Cinquième résolution

Les associés ACCEPTENT à l'unanimité la démission de Monsieur Philip Prescott de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2007.

Les associés ACCEPTENT à l'unanimité la démission de Madame Delphine Tempé de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Sixième résolution

Les associés DECIDENT à l'unanimité de nommer Madame Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, demeurant professionnellement à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg en qualité de Gérant de Catégorie A avec effet immédiat.

Les associés DECIDENT à l'unanimité de nommer Monsieur Stef Oostvogels, avocat à la Cour, né le 21 avril 1962 à Brussels, Belgique, demeurant professionnellement à 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en qualité de Gérant de Catégorie A avec effet immédiat.

Septième résolution

Les associés DECIDENT à l'unanimité de nommer Madame Constance Adele Elizabeth Helyar, née le 3 février 1948 à Guernsey, demeurant à Utopia, La Pässe, St Sampson's, GY2 4TN Guernsey et Madame Mireille Annick Fervail, née le 21 août 1953 à Jemappes, Belgique, demeurant à Rue Simmerschmelz 22, L-8392 Nospelt, Luxembourg, en qualité de Gérants de Catégorie B.

Le conseil de gérance sera dorénavant composé des membres suivants:

- Monsieur Stef Oostvogels, Gérant de Catégorie A;
- Madame Emanuela Brero, Gérant de Catégorie A;
- Madame Constance Adele Elizabeth Helyar, Gérant de Catégorie B; et
- Madame Mireille Annick Fervail, Gérant de Catégorie B.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ EUR 1500.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MALA, C. LECOQ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 mars 2008, LAC/2008/9795, Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Jacques Delvaux.

Référence de publication: 2008046277/211/247.

(080050577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Rial Station Huldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rial S.à r.l. et Co).**

Siège social: L-9964 Huldange, 109, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.759.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée RIAL S.à r.l., avec siège social à L-9964 Huldange, 54, route de Stavelot, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B95758

ici représentée par son gérant unique Monsieur Frank RICKAL, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, Duarrefstrooss, 109, lui même représenté par Monsieur Christoph FANK, employé privé, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Huldange, le 21 mars 2008 associée commanditée

2. Monsieur Frank RICKAL, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, Duarrefstrooss, 109, ici représenté par Monsieur Christoph FANK, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Huldange, le 21 mars 2008, associé commanditaire

lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. la société en commandite simple RIAL S.à.r.l. et Co, (19862100 029) avec siège social à L-9964 Huldange, 54, route de Stavelot, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 21 février 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 132 du 21 mai 1986,

et modifiée en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 25 septembre 2001 publiée au dudit Mémorial C, numéro 246 du 13 février 2002, et est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 95759,

II. La société a un capital de soixante-deux mille euros (62.000.- €) divisé en deux cent (200) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix (310.- €) euros, réparties comme suit:

	Parts
1.- RIAL Sàrl, précitée, cent quatre-vingt-dix-neuf parts	199
2.- Monsieur Frank RICKAL, prénommé, une part	<u>1</u>
Total	200

Ensuite les comparants, représentés comme prédit, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de transformer la société en commandite simple existante RIAL S.à r.l. et Co en une société à responsabilité limitée conformément à la faculté prévue par l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avec changement de la dénomination en «RIAL STATION HULDANGE S.à r.l.»

Les associés accordent décharge au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Par cette transformation de la société en commandite simple RIAL Sàrl et Co en une société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société en commandite simple telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

L'exercice social commencé continue à courir.

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «RIAL STATION HULDANGE S.à r.l.»

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Troisvierges.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger:

L'exploitation d'une station d'essence avec vente d'essences et d'articles de la branche en général, d'huiles et de graisses pour véhicules automoteurs, d'accessoires d'autos; l'exploitation d'une station de lavage pour véhicules automoteurs;

- l'exercice du métier de garagiste-réparateur, le mécanicien de cycles, cyclomoteurs et motocyclettes;
- le commerce de détail de cycles, cyclomoteurs et motocyclettes et accessoires, en voitures neuves et accessoires ainsi que le négoce en véhicules d'occasion,
- la vente de combustibles liquides et solides ainsi que de bois de combustion;
- l'achat et la vente de produits de tabacs, cigarettes, cigares et articles pour fumeurs,
- la vente de boissons alcooliques et non-alcooliques, de café et d'articles de confiserie, d'épicerie, de cadeaux et de souvenirs;
- le commerce d'articles d'épicerie et d'accessoires au sens le plus large du terme, d'articles de boulangerie-pâtisserie, de produits de viande de longue conservation;

- le commerce d'articles de bimbeloterie, d'ustensiles ménagers, d'articles de bijouterie et de fausse-bijouterie, d'horloges, de meubles, d'outils, d'articles de quincaillerie de tout genre, d'appareils photographiques et de caméras avec accessoires au sens le plus large du terme;

- le commerce d'articles de nettoyage, de soins ainsi que d'accessoires, de cages et de nourriture pour animaux domestiques;

- le commerce de vêtements et d'articles textiles de tout genre;

- le commerce d'articles électriques et électroniques de tout genre, de machines et matériel de bureau, de vélos d'appartement;

- le commerce de jouets et d'articles de modélisme, d'articles de bricolage.

La société a également pour objet l'administration et la gestion de sociétés à objet identique ou analogue, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg et à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000.- EUR) divisé en deux cent (200) parts sociales de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune,

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéficiaires.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- Au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,

- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils son propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur

Souscription et libération du capital

Toutes les parts ont été intégralement libérées par les associés

- la société responsabilité limitée RIAL Sàrl, avec siège social à L-9964 Huldange, 54, route de Stavelot, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B95758

- Monsieur Frank RICKAL, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, Duarrefstrooss 109, moyennant incorporation du capital social de la société en commandite simple «RIAL Sàrl et Co» d'un montant de soixante-deux mille euros (62.000.- €)

En conséquence de cet apport les parts sociales sont attribuées comme suit:

	Parts sociales
- la société RIAL Sàrl, avec siège social à L-9964 Huldange, 54, route de Stavelot, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B95758, cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	199
- Monsieur Frank RICKAL, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, Duarrefstrooss 109, une part sociale	1
Total: deux cent parts	200

de sorte que la somme de soixante-deux mille euros (62.000.- €) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les associés fixent l'adresse du siège social à L-9964 Huldange, Duarrefstrooss 109.

Troisième résolution

Les associés nomment gérant unique pour une durée indéterminée:

- la société à responsabilité limitée RIAL Sàrl, avec siège social à L-9964 Huldange, 54, route de Stavelot, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B95758.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.700.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Fank, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 31 mai 2008, WIL/2008/313. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 avril 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008046343/2724/162.

(080050795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

D'Ieteren Car Rental S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.689.

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "D'IETEREN CAR RENTAL S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 135689, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 460 du 22 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laetitia CARIAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 55.000.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- à EUR 56.000.000,- par l'émission de 550.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription des 550.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par l'actionnaire unique, la société D'IETEREN TRADING B.V., enregistrée auprès du "Kamer van Koophandel" sous le numéro 24245990, avec siège social à Luzerneklaver 17, NL-3069 DS Rotterdam, Pays-Bas, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 55.000.000,-.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinquante-six millions d'Euros (EUR 56.000.000,-) représenté par cinq cent soixante mille (560.000) actions sans désignation de valeur nominale."

4) Divers.

II Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cinquante-cinq millions d'Euros (EUR 55.000.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) à cinquante-six millions d'Euros (EUR 56.000.000,-), par l'émission de cinq cent cinquante mille (550.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Toutes les cinq cent cinquante mille (550.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale sont souscrites par l'actionnaire unique, la société D'IETEREN TRADING B.V., enregistrée auprès du "Kamer van Koophandel" sous le numéro 24245990, avec siège social à Luzerneklaver 17, NL-3069 DS Rotterdam, Pays-Bas, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de cinquante-cinq millions d'Euros (EUR 55.000.000,-).

Le versement en numéraire d'un montant de cinquante-cinq millions Euros (EUR 55.000.000,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société "D'IETEREN CAR RENTAL S.A."

L'actionnaire unique est représenté par Monsieur Paul MARX, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à cinquante-six millions d'Euros (EUR 56.000.000,-) représenté par cinq cent soixante mille (560.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - CARIAUX - ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2008. Relation GRE/2008/1177. — Reçu Deux cent soixante-quinze mille euros 0,5 %: 275.000,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046303/231/74.

(080050812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Flavio Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.437.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 19 décembre 2007, que

- Fourth Cinven Fund (no 1) Limited Partnership a transféré

61,539 parts sociales de class A

12,308 parts sociales de class E

12,308 parts sociales de class F

12,308 parts sociales de class G

12,308 parts sociales de class H

12,308 parts sociales de class I

- Fourth Cinven Fund (no 2) Limited Partnership a transféré

64,209 parts sociales de class A

12,842 parts sociales de class E

12,842 parts sociales de class F

12,842 parts sociales de class G

12,842 parts sociales de class H

12,842 parts sociales de class I

- Fourth Cinven Fund (no 3-VCOC) Limited Partnership a transféré

63,661 parts sociales de class A

12,732 parts sociales de class E

12,732 parts sociales de class F

12,732 parts sociales de class G

12,732 parts sociales de class H

12,732 parts sociales de class I

- Fourth Cinven Fund (no 4) Limited Partnership a transféré

60,755 parts sociales de class A

12,151 parts sociales de class E

12,151 parts sociales de class F

12,151 parts sociales de class G

12,151 parts sociales de class H

12,151 parts sociales de class I

- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré

34,179 parts sociales de class A

6,836 parts sociales de class E

6,836 parts sociales de class F

6,836 parts sociales de class G

6,836 parts sociales de class H

6,836 parts sociales de class I

à

Fourth Cinven Fund FCPR, un fonds commun de placement à risques français, géré par Cinven SA, une société anonyme ayant son siège social au 4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France, enregistré dans le Registre de Commerce et des

Sociétés de Paris sous le numéro B 424 123 487 et autorisé par les Autorité des marchés financiers sous le numéro GP07000004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Flavio Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008046318/7978/55.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00727. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Entwicklung-Technologie und Finanz A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.946.

In the year two thousand eighth, on the seventh of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the Board of directors of OI-Clothing S.A. (The "Company"), a société anonyme with registered office at 18, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, not yet registered at the Luxembourg Trade and Companies Register at section B.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated February 11th, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

2. - The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Partnership is currently set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), consisting of 3,100 (three thousand one hundred) shares of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

3.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at 15.000.000.- (fifteen million euros) divided into 150.000 (one hundred and fifty thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each.

The Board of Directors is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period ending on the 11th of February 2013; the Board of Directors shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

4.- Through its resolutions dated February 29th, 2008, the Board of Directors has resolved, pursuant to Draw down dated February 13, 2008:

- to waive the preferential subscription rights of the shareholders where necessary, and:

- to increase the share capital of the Company by EUR 780,130.- (seven hundred eighty thousand one hundred and thirty euros), so as to raise it from its present amount to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), by the issue of 78,013 (seventy-eight thousand thirteen) new shares having a par value of EUR 10 (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 2,152,650.- (two million one hundred fifty-two thousand six hundred and fifty euros).

Thereupon the Board of Directors decides to admit to the subscription of the new shares by the investors detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up as well as the entire share premium, by payment in cash for an amount of EUR 2.932.780.- (two million nine hundred thirty-two thousand seven hundred and eighty euros), so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 2.932.780.- (two million nine hundred thirty-two thousand seven hundred and eighty euros), as was certified to the undersigned notary.

5.- As a consequence of this increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

5.1 The subscribed corporate capital is set at EUR 811.130.- (eight hundred eleven thousand one hundred and thirty Euros), divided into 81.113 (eighty-one thousand one hundred and thirteen) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at twenty thousand euros (€ 20,000).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de OI-Clothing S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 18, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, en voie d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, suivant procès-verbal du conseil d'administration de la Société en date du 29 février 2008.

Une copie dudit procès-verbal paraphée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes :

1. - La Société a été constituée suivant acte reçu le 11 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 15.000.000,-), consistant en 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période expirant le 11 février 2013; le Conseil d'Administration décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4.- Par sa résolution du 29 février 2008, le Conseil d'Administration a notamment décidé en exécution de l'Avis de Tirage du 13 février 2008:

- de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire;
- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 780.130,- (sept cent quatre-vingt mille cent trente euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 811.130,- (huit cent onze mille cent trente euros) par l'émission et la création de 78.013 (soixante-dix-huit mille treize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 2.152.650,- (deux millions cent cinquante-deux mille six cent cinquante euros);

Ensuite le Conseil d'Administration a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représentés aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, par paiement en espèces d'un montant de EUR 2.932.780,- (deux millions neuf cent trente deux mille sept cent quatre-vingt euros), de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 2.932.780,- (deux millions neuf cent trente deux mille sept cent quatre-vingt euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 811.130,- (huit cent onze cent trente Euros), divisé en 81.113 (quatre-vingt un mille cent treize) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune".

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ vingt mille euros (€ 20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 mars 2008, Relation : LAC/2008/10460. — Reçu quatorze mille six cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix cents (14.663,90. - €).

Le Receveur (signé) Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008046275/208/114.

(080050550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Steel Home II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.471.

In the year two thousand eight, on the twenty-second of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "STEEL HOME II S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 101471, incorporated by deed of the undersigned notary on June 18, 2004, published in the Mémorial C number 890 of September 3, 2004.

The meeting is opened by Mr Marc PROSPERT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the corporate capital to the extent of EUR 32,205,590.- in order to raise it from the amount of EUR 31,000.- to EUR 32,236,590.- by the issue of 1,038,890 new shares with a nominal value of EUR 31.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Subscription of 1,039 new shares with a nominal value of EUR 31.- each by Mrs. Annika AMAN-GOODWILLE, company director, born in Landskrona (Sweden), on May 27, 1955, with professional address at GB-London W6 7EA, 12, Luxembourg Gardens (Great Britain), and full payment by the latter of said shares by contribution in kind of 1 share without a nominal value, representing 0.1% of the issued capital of the public limited company STEEL HOME S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 66712, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, evaluated at EUR 32,205.67; EUR 32,205.59 representing the amount to the extent of which the capital will be increased and EUR 0.08 being a share premium which will be recorded in the share premium account.

3) Subscription of 1,037,851 new shares with a nominal value of EUR 31.- each by Mr. Peter AMAN, company director, born in Landskrona (Sweden), on June 25, 1957, residing at CH-1936 Verbier, Bourcy 238 (Switzerland), and full payment by the latter of said shares by contribution in kind of 999 shares without a nominal value, representing 99.9% of the issued capital of the public limited company STEEL HOME S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 66712, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, evaluated at EUR 32,173,464.33; EUR 32,173,384.41 representing the amount to the extent of which the capital will be increased and EUR 79.92 being a share premium which will be recorded in the share premium account.

4) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at thirty two million two hundred thirty six thousand five hundred and ninety Euro (EUR 32,236,590.-) divided into one million thirty nine thousand eight hundred and ninety (1,039,890) shares with a nominal value of thirty one Euro (EUR 31.-) each."

5) Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders,

the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased to the extent of thirty two million two hundred five thousand five hundred and ninety Euro (EUR 32,205,590.-) in order to raise it from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty two million two hundred thirty six thousand five hundred and ninety Euro (EUR 32,236,590.-), by the issue of one million thirty eight thousand eight hundred and ninety (1,038,890) new shares with a nominal value of thirty one Euro (EUR 31.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - payment

The one million thirty eight thousand eight hundred and ninety (1,038,890) new shares with a nominal value of thirty one Euro (EUR 31.-) each are subscribed as follows:

One thousand and thirty nine (1,039) new shares are subscribed by Mrs. Annika AMAN-GOODWILLE, company director, born on May 27, 1955 in Landskrona (Sweden), with professional address at GB-London W6 7EA, 12, Luxembourg Gardens (Great Britain), and are fully paid up by the latter by contribution in kind of one (1) share without a nominal value, representing 0.1% of the issued capital of the public limited company STEEL HOME S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 66712, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, evaluated at thirty two thousand two hundred and five Euro sixty seven Cent (EUR 32,205.67); thirty two thousand two hundred five Euro and fifty nine Cent (EUR 32,205.59) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and eight Cent (CENT 8) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

One million thirty seven thousand eight hundred and fifty one (1,037,851) new shares are subscribed by Mr. Peter AMAN, company director, born in Landskrona (Sweden), on June 25, 1957, residing at CH-1936 Verbier, Bourcy 238 (Switzerland), and are fully paid up by the latter by contribution in kind of nine hundred ninety nine (999) shares without a nominal value, representing 99.9% of the issued capital of the public limited company STEEL HOME S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 66712, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, evaluated at thirty two million one hundred seventy three thousand four hundred sixty four Euro and thirty three Cent (EUR 32,173,464.33); thirty two million one hundred seventy three thousand three hundred eighty four Euro and forty one Cent (EUR 32,173,384.41) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and seventy nine Euro and ninety two Cent (EUR 79.92) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the private limited company LUX-AUDIT Révision S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 25797, with its registered office at L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activité, wherein the contributions, have been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the number and par value of shares issued."

The report, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Both shareholders represented by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal, declare that their contributions are free of any pledge or Hen or charge, as applicable, and that there subsists no impediments to the free transferability of their contributions to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of their contributions to the company.

Proof of the legal ownership of the contributions has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at thirty two million two hundred thirty six thousand five hundred and ninety Euro (EUR 32,236,590.-) divided into one million thirty nine thousand eight hundred and ninety (1,039,890) shares with a par value of thirty one Euro (EUR 31.-) each."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be home by the present deed is estimated at about six thousand eight hundred and fifty Euro; the present capital increase being an increase with receipts of the fixed registration fee by the Luxembourg registration office, in accordance with the European Council Directive

of July 19, 1969 (335), modified by the Directives of April 9, 1973, and of June 10, 1985 (contribution of shares representing more than 65% of the capital of an EU company to another EU company - article 4-2 of the Law dated December 29, 1971).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname. Christian name, civil status and residence, the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STEEL HOME II S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101471, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 890 du 3 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, qui nomme comme Secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 32.205.590,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 32.236.590,- par l'émission de 1.038.890 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription de 1.039 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune par Madame Annika AMAN-GOODWILLE, administrateur de société, née à Landskrona (Suède), le 27 mai 1955, demeurant professionnellement à GB-Londres W6 7EA, 12, Luxembourg Gardens (Royaume-Uni), et libération intégrale desdites actions par cette dernière par apport en nature de 1 action sans désignation de valeur nominale, représentant 0,1% du capital social de la société anonyme STEEL HOME S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 66712, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, évalué EUR 32.205,67; EUR 32.205,59 représentant le montant à concurrence duquel le capital sera augmenté et EUR 0,08 étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

3) Souscription de 1.037.851 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune par Monsieur Peter AMAN, administrateur de société, né à Landskrona (Suède), le 25 juin 1957, demeurant à CH-1936 Verbier, Bourcy 238 (Suisse), et libération intégrale desdites actions par ce dernier par apport en nature de 999 actions sans désignation de valeur nominale, représentant 99,9% du capital social de la société anonyme STEEL HOME S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 66712, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, évalué à EUR 32.173.464,33; EUR 32.173.384,41 représentant le montant à concurrence duquel le capital sera augmenté et EUR 79,92 étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trente-deux millions deux cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 32.236.590,-) représenté par un million trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (1.039.890) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune."

5) Divers.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de trente-deux millions deux cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 32.205.590,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-deux millions deux cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 32.236.590,-) par l'émission de un million trente-huit mille huit cent quatre-vingt-dix (1.038.890) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les un million trente-huit mille huit cent quatre-vingt-dix (1.038.890) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune sont souscrites comme suit:

Mille trente-neuf (1.039) actions nouvelles sont souscrites par Madame Annika AMAN-GOODWILLE, administrateur de société, née à Landskrona (Suède), le 27 mai 1955, demeurant professionnellement à GB-Londres W6 7EA, 12, Luxembourg Gardens (Royaume-Uni), et sont intégralement libérées par cette dernière par apport en nature de une (1) action sans désignation de valeur nominale, représentant 0,1% du capital social de la société anonyme STEEL HOME S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 66712, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, évalué à trente-deux mille deux cent cinq Euros et soixante-sept Cents (EUR 32.205,67); trente-deux mille deux cent cinq Euros et cinquante-neuf Cents (EUR 32.205,59) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et huit Cents (CENTS 8) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Un million trente-sept mille huit cent cinquante et une (1.037.851) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Peter AMAN, administrateur de société, né à Landskrona (Suède), le 25 juin 1957, demeurant à CH-1936 Verbier, Bourcy 238 (Suisse), et sont intégralement libérées par ce dernier par apport en nature de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions sans désignation de valeur nominale, représentant 99,9% du capital social de la société anonyme STEEL HOME S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 66712, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, évalué à trente-deux millions cent soixante-treize mille quatre cent soixante-quatre Euros et trente-trois Cents (EUR 32.173.464,33); trente-deux millions cent soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros et quarante et un Cents (EUR 32.173.384,41) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingt douze Cents (EUR 79,92) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par la société à responsabilité limitée LUX-AUDIT Révision S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 25797, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activité, par lequel les apports ont été décrits et évalués.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the number and par value of shares issued."

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les deux actionnaires, représentés par Monsieur Alain THILL, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé, déclarent que leurs apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de leurs apports à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de leurs apports à la société.

La preuve de la propriété juridique des apports a été rapportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trente-deux millions deux cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 32.236.590,-) représenté par un million trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (1.039.890) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ six mille huit cent cinquante Euros; la présente augmentation de capital étant une augmentation contre encaissement du droit d'enregistrement fixe par l'administration de l'enregistrement luxembourgeoise conformément à la Directive du Conseil des Communautés Européennes du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les Directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985 (apport d'actions représentant plus de 65% du capital d'une société de l'Union Européenne à une autre société de l'union Européenne - article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PROSPERT - HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2008. Relation GRE/2008/979. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046295/231/230.

(080050602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Venezia Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.230.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENEZIA INVESTISSEMENTS S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045609/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08711. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Fincopper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.077.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 mars 2008 il a été décidé:

- D'accepter les démissions de Mme Sophie JACQUET, née le 7 mai 1974 à Messancy, Belgique, et de Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), tous deux résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de leur fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouveaux administrateurs Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14/12/1958 à Trieste (Italie) et Monsieur Luca Antognoni, employé privé, né le 13/07/1978 à Fano (Italie), tous deux demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, leur mandat ayant la même échéance que celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINCOPPER S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008045753/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.
